



ARRETE PERMANENT PORTANT APPROBATION DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

N° 013/2021

LE MAIRE DE SAINT-PREST,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2212 – 2, relatif aux pouvoirs de police du maire ;
- Vu la loi du 13 août 2004 et notamment son article 13 relatif au Plan Communal de Sauvegarde ;
- Vu le code de la sécurité intérieure articles R731-1 et suivants ;
- Vu le Décret n° 2005-1158 du 13 septembre 2005 relatif au plans particuliers d'intervention concernant certains ouvrages ou installations fixes et pris en application de l'article 15 de la loi n°2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile ;

Considérant :

- que la commune de Saint-Prest est exposée aux risques majeurs suivants :

Transport de Matières Dangereuses, inondation, coulée de boue, aléas climatiques, accidents routiers avec de nombreux décès.

- qu'il est important de prévoir, d'organiser et de structurer l'action communale en cas de crise ;
- que la population de Saint-Prest peut être exposée à des événements majeurs et rares ainsi qu'à des perturbations plus courantes de la vie collective et qu'il convient d'y faire face, qu'ils soient d'origine naturelle ou technologique, accidentelle ou intentionnelle,

ARRÊTE,

ARTICLE 1 : L'arrêté permanent du n°005/2012 portant approbation du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) est abrogé.

ARTICLE 2 : Le plan communal de sauvegarde de la commune de Saint-Prest est établi à compter du : 25/10/2021.

ARTICLE 3 : Le Plan Communal de Sauvegarde annexé au présent arrêté définit l'organisation municipale pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population en cas d'événement de sécurité civile.

ARTICLE 4 : Le plan communal de sauvegarde est consultable à la Mairie

ARTICLE 5 : Le plan communal de sauvegarde fera l'objet des mises à jour nécessaires à sa bonne application

ARTICLE 6 : Une copie du présent arrêté et du plan annexé sera transmise à Madame le Préfet de Chartres.

Fait à Saint-Prest, le 25 octobre 2021

Le Maire,

Jean-Marc C

